

Rapport d'évaluation

Plan de réussite

du Cégep André-Laurendeau

Avril 2002

Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Québec 

Note préliminaire

Le rapport d'évaluation du plan de réussite du Cégep André-Laurendeau se présente en deux parties. La première partie contient l'évaluation du plan de réussite remis au ministre de l'Éducation au cours de l'année 2000-2001. La deuxième prend en compte les informations nouvelles, soit contenues dans le rapport de suivi déposé à la fin de 2001, soit transmises à la Commission au début de 2002.

La Commission estime que le plan de réussite du Cégep André-Laurendeau devrait être efficace et lui permettre d'atteindre les cibles proposées.

Première partie

**Évaluation du plan de réussite remis
au ministre de l'Éducation
au cours de l'année scolaire 2000-2001**

**Adoptée par la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial
le 31 octobre 2001**

Introduction

Les plans de réussite produits et adoptés par chacun des collèges, à la demande du ministre de l'Éducation, s'appuient sur une analyse de la situation propre à chaque établissement en vue de permettre l'identification des obstacles à la réussite et à la diplomation, et de choisir des moyens adéquats pour améliorer la situation. Chaque plan de réussite doit ainsi contenir des objectifs mesurables et déterminer des stratégies et des moyens pour atteindre les cibles de réussite et de diplomation fixées.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial a évalué le plan de réussite du Cégep André-Laurendeau lors de sa réunion tenue le 31 octobre 2001. Cet examen a porté sur le *Plan institutionnel de réussite* (1^{er} février 2001) ainsi que sur deux documents, datés du 9 février et du 31 mai 2001, comprenant un complément d'information sur les cibles institutionnelles de diplomation et de réussite des cours. La Commission a accordé une attention particulière aux aspects suivants : l'analyse de la situation et l'identification des obstacles; les stratégies, les moyens et les mesures organisationnelles adoptés par le Collège en vue de permettre l'atteinte des cibles fixées; les modalités de mise en œuvre du plan de réussite.

La Commission expose ci-après son analyse du plan de réussite du Collège et formule, au besoin, quelques remarques de nature à préciser certains aspects en vue d'en améliorer l'efficacité potentielle.

L'analyse et l'identification des obstacles à la réussite et à la diplomation

Dans son plan de réussite, le Collège fournit des données, pour les secteurs de formation préuniversitaire et technique et pour la plupart des programmes déterminés par le ministre de l'Éducation¹ : taux de diplomation répartis par tranches de moyenne générale au secondaire (MGS); taux d'inscription d'élèves ayant une MGS inférieure à 70 % et taux d'admission; taux de réussite des cours de la première session; taux de persévérance². Pour ces données, il établit des comparaisons entre la réussite et le cheminement de ses élèves et ceux de l'ensemble des élèves des collèges faisant partie du Service régional d'admission du Montréal métropolitain (SRAM).

Le Collège n'effectue pas une analyse approfondie de ces données, faisant seulement ressortir que ses élèves présentent, généralement, un dossier scolaire plus faible que la moyenne des élèves des collèges du SRAM, tant au moment de leur admission au collège que tout au cours de leurs études. La faiblesse de la MGS des élèves et les difficultés de passage du secondaire au collégial, problèmes constamment rappelés dans l'ensemble du réseau collégial, constituent des obstacles à la réussite bien qu'ils ne soient pas spécifiques au Collège. À l'examen des réponses fournies au questionnaire *Aide-nous à te connaître* par tous les élèves inscrits à la session d'automne 2000, le Collège relève un autre obstacle : le grand nombre d'heures consacrées au travail rémunéré et le peu de temps accordé aux études et aux travaux en dehors des cours. Mais le Collège ne cherche pas, au-delà de ces embûches, ce qui fait qu'une proportion de ses élèves échouent des cours, abandonnent leurs études avant l'obtention d'un diplôme. L'absence d'analyse des problématiques des programmes ciblés par le Ministre, des taux de réussite ou d'échec par disciplines (de la formation générale ou de la formation spécifique), sans doute due à l'absence d'un système adéquat d'information, restreint l'exploration des solutions les plus appropriées.

De toute évidence, le Collège ne considère pas avoir épuisé l'examen de ses données puisqu'il se propose d'effectuer, lors de la mise en œuvre de son plan de réussite, des analyses plus fines sur les cours et les programmes mais aussi sur des sous-groupes de sa population étudiante. Cela devrait lui permettre d'identifier de façon plus précise les

-
1. Le ministre a ciblé les programmes suivants : *Sciences humaines, Techniques de l'informatique, Technologie de l'électronique, Techniques administratives, Techniques d'éducation à l'enfance* (que le Collège n'offre pas). Le programme *Soins infirmiers* s'est ajouté à cette liste, en juillet 2001; le Collège n'a donc pu en faire mention dans les documents analysés ici.
 2. Mentionnons aussi le taux moyen de diplomation dans le même collège et dans le même programme, la durée des études avant diplomation et les taux de changement de programme. Le Collège ne les prend pas véritablement en compte.

obstacles à la réussite de certains cours ou dans certains programmes et les différents facteurs qui ont une incidence sur l'échec scolaire de certains sous-groupes.

Les stratégies, les moyens et les mesures organisationnelles

Dès 1991, le Collège s'était donné une *Politique d'aide à la réussite*, assortie d'un plan, proposant différents moyens relatifs à l'amélioration de l'accueil et de l'encadrement des élèves et à quelques aspects de la gestion pédagogique pouvant favoriser la réussite. En 1999, dans son *Engagement face à la réussite*, le Collège réitérait sa préoccupation d'aider les élèves à mener à terme leur projet de formation et exposait des actions concernant le soutien à apporter aux nouveaux élèves, la consolidation des centres d'aide et l'amélioration de leurs services, le support offert aux élèves dans la détermination de leur choix de carrière, etc. Le *Plan institutionnel de réussite* du Collège reprend, de façon plus méthodique, plusieurs des mesures développées antérieurement et les redéfinit en fonction d'objectifs rattachés à l'augmentation des taux de réussite et de diplomation ainsi qu'à la persistance aux études.

Parmi les stratégies et les nombreux moyens que le Collège inscrit à son plan de réussite, plusieurs mesures de suivi et d'encadrement s'attachent à la réussite des nouveaux élèves dès l'admission (cheminements adaptés; ateliers de préparation aux études collégiales pour les élèves à risque), en cours de session (établissement du profil des élèves par programme; parrainage; contrôle des absences aux cours, bulletin de mi-session, reprise d'examens, pour les élèves en difficulté; soutien des élèves ayant des problèmes d'orientation) et en fin de session (suivi sur la réussite des cours et détermination des mesures d'encadrement pour les élèves qui ont connu des échecs).

Pour favoriser la persistance aux études, en cours de session, le Collège se propose de rechercher auprès des élèves les raisons d'abandon de cours, de faire un suivi des absences aux cours, d'analyser les cours (leur place dans la grille de cours, leur niveau de difficulté...) ayant un taux important d'abandon et d'échec, etc. En fin de trimestre, il fera un bilan de session et rencontrera les élèves ayant plus d'un échec durant la session.

Les stratégies et mesures qu'il choisit pour augmenter le taux de diplomation, en plus de la valorisation de la réussite et de la diplomation, sont le suivi des finissants visant à les inciter à terminer leur programme d'études, la relance des finissants non diplômés qui ne s'inscrivent pas à de nouveaux cours.

D'autre part, le Collège se propose de prendre certaines mesures organisationnelles de nature à optimiser ses ressources pédagogiques : la révision des pratiques d'évaluation des apprentissages visant l'équité et l'équivalence dans un même cours donné par plusieurs enseignants ou dans les cours d'un même programme; l'évaluation de la pertinence et de l'efficacité des différentes mesures d'aide à la réussite (sessions d'accueil et d'intégration, encadrement des élèves de première session, par exemple). Mais n'apparaissent pas dans le plan des mesures comme la répartition de la tâche d'enseignement en tenant compte de la difficulté de certains cours ou en tenant compte de certaines catégories d'élèves à risque, ou comme l'harmonisation des horaires de cours en fonction de la réussite.

Les stratégies et mesures envisagées par le Collège s'appliquent à tous les programmes d'études et aucune n'est spécifique à l'un ou l'autre des programmes ciblés par le Ministre ou à des programmes présentant des problématiques particulières. Le Collège ayant analysé, de façon trop superficielle, les obstacles à la réussite et à la diplomation, s'attaque par conséquent à des problèmes peu ou mal définis en tentant d'y remédier par des solutions générales. Une analyse plus fine d'un nombre déterminant de facteurs (les caractéristiques de sa population étudiante, le dossier scolaire et le cheminement des élèves, le taux de réussite de chaque cours, les problématiques propres à chaque programme, notamment) aurait peut-être pu permettre de voir la nécessité, par exemple, de réviser l'horaire maître des cours, de développer davantage des mesures de responsabilisation des élèves, d'offrir certains cours durant la session d'été ou à chaque session. De plus, les stratégies et mesures apparaissant au plan de réussite n'ont pas été révisées en fonction des taux de réussite et de diplomation que le Collège a dû rehausser depuis la production de son plan. Par ailleurs, plusieurs mesures n'incitent pas suffisamment à l'action et beaucoup d'entre elles sont laissées au choix des élèves d'en tirer profit ou non. Enfin, un obstacle identifié – l'importance du temps consacré au travail rémunéré – n'est pris en compte par aucune stratégie ou mesure spécifique.

La Commission, cependant, note que plusieurs mesures d'accueil, de soutien, d'accompagnement et de suivi touchent directement un certain nombre d'élèves à toutes les étapes de leur cheminement.

Le Collège adopte plusieurs bonnes stratégies et mesures; mais il devrait les préciser de manière à inciter à l'action et il devrait les mettre en lien avec des obstacles bien définis s'il veut en apprécier l'efficacité.

Les modalités de mise en œuvre

Les principaux acteurs du Collège participent à la réalisation du plan de réussite (enseignants, comités de programmes, départements, service du cheminement scolaire, service à la vie étudiante, centres d'aide). Le plan donne la description de la responsabilité générale des acteurs; il comprend des actions à prendre afin d'augmenter les taux de réussite et de diplomation, désigne les responsables de ces actions, précise le moment d'intervention, introduit des indicateurs de succès et fournit des indications sur le suivi à apporter à l'application du plan de réussite. Un calendrier de mise en œuvre du plan (2001-2003) en fait partie; il est cependant assez peu détaillé sur les tâches à effectuer.

La direction des études est responsable du plan de réussite; c'est elle qui coordonne l'appropriation et l'application du plan. Le Collège gagnerait néanmoins à préciser la personne ou le comité qui assumera, en priorité, la prise en charge institutionnelle du plan de réussite et la tâche de veiller à l'intégration des interventions de chaque acteur. De même, cette intégration étant essentielle au succès de plusieurs stratégies et mesures adoptées par le Collège, il devrait être plus explicite sur les mécanismes de gestion, de concertation et de coordination des travaux nécessaires à la réalisation du plan. Enfin, il serait bon qu'il indique la composition de son comité d'aide à la réussite.

Conclusion

L'analyse que le Collège a effectuée n'est pas assez détaillée ni assez approfondie pour lui permettre de dégager de façon précise les principaux obstacles à la réussite et à la diplomation de ses élèves tant pour ce qui concerne les programmes ciblés par le Ministre que pour ce qui concerne l'ensemble des programmes.

Bien que générales, les mesures adoptées par le Collège touchent directement un certain nombre d'élèves, particulièrement les élèves à risque, dans les différentes étapes de leur cheminement scolaire; manquent les mesures découlant d'une analyse plus précise. On trouve, dans son plan de réussite, peu de mesures qui touchent à l'organisation scolaire et à la pédagogie (évaluation de la formation et des enseignements, renouvellement des méthodes pédagogiques, relation maître-élèves).

La désignation d'une personne ou d'un comité qui assumera, en priorité, la prise en charge institutionnelle du plan de réussite et la tâche de veiller à l'intégration des interventions de chaque acteur ainsi que la mise en place de mécanismes favorisant cette intégration constituent des conditions nécessaires au succès du plan de réussite.

Dans la mesure où le Collège donnera suite à ses intentions de réaliser des analyses fines et adoptera des moyens appropriés; dans la mesure aussi où il disposera d'un système d'information lui permettant de mieux suivre ses élèves et, dans la mesure enfin, où il s'assurera de la coordination des opérations, son plan de réussite gagnera beaucoup en efficacité.

Deuxième partie

Addenda et jugement final

**Adoptée par la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial
le 15 avril 2002**

Addenda

Lors de sa réunion du 15 avril 2002, la Commission a pris connaissance des informations complémentaires transmises par le Cégep André-Laurendeau³. Le Cégep signale en premier lieu les efforts importants qu'il a fournis pour se doter d'un système d'information qui soit utile et efficace. Déjà à l'automne 2001, le Collège a pu fournir aux responsables de programmes et de départements et au personnel professionnel affecté aux affaires pédagogiques différentes statistiques reliées aux cotes au secondaire, à la réussite des cours en première session, au cheminement scolaire et au rendement scolaire par discipline et par concentration. À partir de ces données, le Collège a déjà identifié des cours écueils et des problèmes spécifiques de cheminement scolaire en commençant par les programmes ciblés, et propose des mesures de redressement appropriées en accordant une attention particulière à l'horaire-maître, au calendrier scolaire et à la tâche des enseignants.

Le Collège présente ensuite diverses mesures mises en place en 2001. Certaines s'adressent aux nouveaux étudiants : intervention concertée de professeurs, activités de soutien à l'apprentissage, groupes encadrés, évaluation de mi-session et mise en place d'une session d'accueil. D'autres visent à favoriser un encadrement et un cheminement adaptés aux besoins et à valoriser la diplomation : intervention directe auprès d'élèves en difficulté, offre de cours adaptés à des groupes d'étudiants, recherche de méthodes pédagogiques adaptées à ces groupes, soutien à l'orientation scolaire. Chaque comité de programme devra approfondir l'analyse des données et proposer de nouvelles mesures correctrices. Le Collège envisage aussi d'offrir le choix d'une grille de cours élaborée sur quatre ans dans certains programmes. Enfin, le Collège révisé actuellement sa politique d'évaluation des enseignements et prévoit y associer des mesures de perfectionnement.

Le Collège a mis sur pied un nouveau service : le Service de la réussite scolaire sous la responsabilité d'un adjoint à la Direction des études. Ce Service prendra en charge le plan de réussite. Un comité d'aide à la réussite a aussi été créé. Il est composé d'enseignants, d'un représentant des élèves, d'un aide pédagogique, d'un conseiller pédagogique et de l'adjoint responsable du Service de la réussite scolaire.

3. *Rapport de suivi du plan institutionnel de réussite 2000-2001*, avec lettre de transmission du 27 novembre 2001.

Plan institutionnel de réussite – État de situation et perspectives, avec lettre de transmission du 28 mars 2002.

Ces précisions et ces développements répondent aux préoccupations de la Commission.

Jugement final

La Commission estime que le plan de réussite du Cégep André-Laurendeau devrait être efficace et lui permettre d'atteindre les cibles proposées.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Jacques L'Écuyer, président

Analyse et rédaction : Jean Perron, agent de recherche